

Pourquoi la transition écologique ne progresse-t-elle pas ?

par Philippe Labre, docteur-vétérinaire, conseil en santé naturelle en élevage et formateur en agrobiologie, membre de la commission élevage de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique

Lors de la remise des diplômes d'ingénieurs agronomes 2022 de l'école AgroParisTech, de jeunes diplômés ont refusé dans les brancards. Ils ont fait ressortir le caractère antiécologique et destructeur du vivant des carrières formatées qui s'ouvrent avec ce type de diplôme au sein des firmes de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire, et appelé à « bifurquer » de cette voie sans avenir pour les générations futures et pour la vivabilité de la Terre.

L'activité industrielle, qu'elle soit liée à l'agriculture ou non, est de fait la cause majeure du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Avec une population de 8 milliards d'humains, la croissance économique mondialisée est intenable, puisqu'actuellement nous consommons 1,7 fois les ressources que fournit la

planète. Si rien de radical n'est fait, la faillite du système et son effondrement sont mathématiquement assurés.

Une autre cause, liée à la précédente, de l'effondrement qui nous menace est l'inaction des décideurs politiques, industriels et économiques, amplifiée par le verrouillage de la transition qu'ils imposent de manière autoritaire. Nous allons illustrer l'inadaptation des raisonnements technocratiques et celle des experts qui sont sensés justifier et sécuriser leurs décisions par un exemple ponctuel démonstratif récent : une interrogation de l'ANSES au sujet de la sécurité des médicaments à base de plantes en élevage. Le changement des méthodes sanitaires et la diminution de l'impact écologique de l'agriculture et de l'élevage sont des aspects majeurs de la transition.



La transition écologique en élevage, c'est respecter les écosystèmes complexes, la biodiversité, le bien-être et la santé des animaux, celle des consommateurs, les pratiques naturelles raisonnées des éleveurs et de leurs conseils, ainsi que la prise en compte du bilan carbone et des enjeux vitaux du XXI^e siècle. Rien que ça !

T. Fumex

L'évolution des pratiques sanitaires en élevage est verrouillée par des règlements sans fondement biologique. L'incidence négative des molécules de synthèse et de leurs résidus dans les agrosystèmes, dans les aliments et dans les milieux vivants, ainsi que le rôle de l'élevage dans le problème de l'antibiorésistance justifient de s'orienter vers des méthodes plus naturelles. Celles-ci sont déjà effectives dans les élevages, mais elles sont actuellement clandestines et répréhensibles ([lire le manifeste](#) d'éleveurs hors la loi, membres du Collectif Plantes en élevage) et [l'article ci-joint](#).

Les problématiques réglementaires et les questionnements soulevés ici sous l'angle de la santé des animaux d'élevage sont transposables aux problèmes liés à l'utilisation des produits de synthèse phytosanitaires, ou

pesticides. Non seulement les réglementations actuelles sont inadaptées à la sécurité sanitaire, mais elles sont également inappropriées à la protection écologique.

Une expertise de sécurité sanitaire doit-elle être fondée sur les sciences biologiques et le respect des impératifs fondamentaux du vivant, ou sur des cadres réglementaires imposés comme préalables, mais qui ne répondent pas aux enjeux sanitaires, biologiques et écologiques actuels ?

Ce texte est une contribution à la réflexion sur les blocages à l'évolution des pratiques sanitaires favorables à la transition écologique, suite à la publication du [Rapport d'expertise collective de l'ANSES consécutif à la Saisine n°2020-SA-0083](#) sur les médicaments à base de plantes en élevage.

Définition de la problématique. La question que pose la Saisine de l'ANSES est la suivante : l'utilisation de plantes médicinales et d'huiles essentielles (HE) pour gérer la santé des animaux d'élevage présente-t-elle un risque sérieux pour le consommateur de produits d'origine animale ? Le groupe d'experts de l'ANSES admet que les plantes et HE couramment utilisées aux

doses pratiquées ne posent pas de problèmes. Mais la saisine pose une question préalable : les plantes médicinales répondent-elles aux exigences administratives de la définition et de la mise en marché du médicament ? A cette question, la réponse est non. D'où l'impasse réglementaire que constate le groupe d'experts, qui semble presque insurmontable.

Nous prions les membres du groupe de travail de l'ANSES qui liront ce texte de ne pas prendre celui-ci pour une critique personnelle, mais comme un essai d'analyse des causes de blocage et de l'inadaptation des cadres à la nécessité de la transition écologique. Cette analyse a été faite à partir de la construction de l'argumentation du *Rapport d'expertise collective*, ainsi qu'à partir de définitions réglementaires, textes administratifs et directives européennes auxquels nous sommes soumis dans le domaine de la santé animale.

La Saisine de l'ANSES est-elle une expertise de sécurité biologique ou une expertise réglementaire ?

La question telle qu'elle est posée montre un **conflit de systèmes de pensée** entre le technocrate producteur de réglementations et le biologiste qui tente de protéger la santé des animaux, des consommateurs et du monde vivant. La sécurité sanitaire et écologique ne peut être obtenue en conciliant ces deux types d'exigences puisque, dans l'état actuel des choses, les impératifs qu'ils mettent en avant s'opposent en de nombreux points.

En santé végétale, animale et humaine, les administrations et les experts officiels ont accompagné l'artificialisation des méthodes, qu'ils ont favorisée par des cadres et des réglementations adaptés aux produits industriels de synthèse (AMM, LMR, Cascade)¹. Biologistes, écologues et climatologues (non représentés ou muets dans le groupe d'experts) constatent au contraire que l'artificialisation industrielle massive conduit au déclin accéléré des conditions et des processus fondamentaux du vivant, et s'inquiètent du déni politique de ces enjeux, pourtant vitaux pour la survie de l'humanité. Telle est la divergence cognitive entre les besoins réels et les dogmes imposés sur laquelle bute le groupe de travail sur le médicament à base de plantes en élevage, qui aboutit à un constat d'impasse : les cadres réglementaires et d'expertise actuels, adaptés aux risques et caractéristiques des médicaments industriels, ne sont pas compatibles avec les impératifs de protection du vivant. Cette question est primordiale pour les partisans d'une agriculture peu artificialisée, respectueuse des processus naturels, que défendent l'ITAB², la FNAB^{2,3}, Nature & Progrès et le Collectif Plantes en Élevage, constitué d'éleveurs et de techniciens orientés vers l'agroécologie, de vétérinaires naturothérapeutes.

Depuis 50 ans, les cadres réglementaires ont eu pour effet de favoriser les produits industriels de synthèse dont l'impact biologique, écologique et sanitaire est

extrêmement préoccupant, et ils ont mis radicalement hors-jeu les produits naturels et biologiques.

Actuellement, le cadre du médicament à base de plantes répondant aux exigences de l'AMM est quasi-vide. Comment dans ces conditions gérer la santé des troupeaux de manière naturelle et répondre au Règlement Européen de l'agriculture biologique ? Comment accompagner la transition écologique en agriculture, dont l'impact environnemental est majeur ? Comment proposer des alternatives naturelles à l'usage excessif ou systématisé des pesticides, des antibiotiques, des antiparasitaires ?

Il faut remettre en question la pertinence de ces cadres anachroniques et réévaluer les risques réels que représente la consommation de denrées alimentaires issues d'animaux ayant ingéré des plantes médicinales traditionnelles. L'utilisation *raisonnée* de la plupart de ces plantes est très peu préoccupante pour l'animal ou pour le consommateur, même en l'absence de LMR¹, puisqu'elles font partie de la chaîne alimentaire des herbivores ou des humains. D'autre part, les plantes ont représenté pendant des millénaires la principale ressource pour soigner les troupeaux, souvent en automédication par l'éleveur. Seraient-elles devenues dangereuses récemment ? Pour la santé publique ou pour les profits de l'industrie pharmaceutique ? **L'impasse que révèle la saisine n'est pas toxicologique, elle est méthodologique.** Les paradoxes qu'elle pose commencent à être reconnus par le Groupe d'experts de l'ANSES, mais de nombreux blocages restent à lever pour une sécurité biologique globale, et pour faciliter l'évolution vers les pratiques d'élevage naturelles efficaces, sûres et durables, qui ne peuvent être différées plus longtemps.

Le but de cette contribution est de préciser les arguments qui fondent la position des agrobiologistes et du Collectif Plantes en Élevage, et d'interroger la validité scientifique et éthique des raisonnements et des règlements qui sont à l'origine des concepts de sécurité.

¹ AMM : Autorisation de Mise sur le Marché - LMR : Limite Maximale de Résidus dans les aliments - La Cascade : Code Santé Publique Art. L5143-4

² ITAB : Institut Technique de l'Agriculture Biologique - FNAB : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

³ <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/plantes-sante-animale/>

Un cadre unique, l'AMM, pour les plantes et les produits de synthèse : Erreur scientifique écocide et/ou manipulation éliminant de fait les plantes du marché ?

Plante ou produit végétal favorable à la santé	Produit de synthèse industriel
Naturalité, co-évolution avec les espèces animales au sein d'écosystèmes communs	Produit monomoléculaire de synthèse, industriel, breveté. ARTIFICIEL
Lien au sol, dépendance et adaptabilité à l'écosystème. La plante est produite en collaboration avec l'écosystème, par échanges de services	Recherche & synthèse ou hémisynthèse en laboratoire
Complexité anatomique, biochimique, variabilité analytique, corollaires du point précédent	Molécule de synthèse définie chimiquement, sous process breveté
Caractéristiques et qualités liées à son lieu de vie naturel (plante sauvage ou sur parcours) ou de culture (conventionnelle, biologique, biodynamique)	Molécule de synthèse définie chimiquement, sous process breveté
Utilisation fréquente comme aliment ou comme épice, condiment. Propriétés organoleptiques ou aromatiques souvent favorables et recherchées	Médicament strict - non alimentaire. Résidus indésirables dans les aliments
Rôle de milieu protecteur et producteur de matière organique, d'énergie métabolique, d'oxygène, de services pour l'animal ou pour l'homme	Médicament strict. Perturbateur écosystémique et physiologique +++
Produit et recyclé dans l'écosystème. Intervient favorablement dans les cycles biologiques (CO ₂ , azote, matière organique ...)	Dégradabilité médiocre. Perturbe les recyclages naturels, pollutions +++
La plante a une capacité naturelle à synthétiser des métabolites secondaires adaptogènes aux propriétés fonctionnelles ou thérapeutiques, favorables pour la plante elle-même et pour les animaux qui la consomment, pour des raisons alimentaires, ou dans un objectif fonctionnel ou thérapeutique	Médicament strict. Pas d'action sur la dynamique physiologique et les compétences fonctionnelles
La plante est un commun vital de l'humanité depuis toujours et sous toutes les latitudes (comme l'air et l'eau), elle ne peut entrer dans le cadre d'un monopole pharmaceutique ou économique (sauf pour les plantes rares, ou préoccupantes, ou de toxicité avérée, pour des raisons de sécurité)	Produit industriel breveté et sous monopole pharmaceutique. Utilisation temporaire suivant modes thérapeutiques et cycle de rentabilité commerciale
Connaissances traditionnelles étoffées et expérience issues de l'observation de son utilisation ancienne, alimentaire, fonctionnelle ou thérapeutique	Issu de la recherche pharmacologique dans un laboratoire, d'essais cliniques et d'études statistiques, connaissances consignées dans un dossier d'AMM. Pharmacovigilance impérative.
Connaissances scientifiques étoffées de ses actions biologiques naturelles, de son innocuité ou de son niveau de toxicité. Confirmation ou acquisition de nouvelles connaissances en milieu scientifique académique.	

LE VÉGÉTAL EST L'ÉLÉMENT BIOLOGIQUE PRIMAIRE QUI PRODUIT LA MATIÈRE ET L'ÉNERGIE DU VIVANT. IL ASSURE EN PRINCIPAL LE FONCTIONNEMENT ET LA PROTECTION DU BIOSYSTÈME TERRESTRE ET LA MAJORITÉ DES RÉGULATIONS BIOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES, DONT NOTRE EXISTENCE ET NOTRE SANTÉ DÉPENDENT DE MANIÈRE ABSOLUE.

LE VÉGÉTAL EST LA SOURCE DE LA VIE ET ACTEUR IMPÉRATIF DANS LE BIOSYSTÈME TERRESTRE.

EN RAISON DE SES CAPACITÉS NATURELLES DE PRODUCTION DE MOLÉCULES DE PROTECTION BIOLOGIQUE POUR LE RÈGNE ANIMAL, **LA PLANTE NE PEUT ÊTRE ASSIMILÉE AUX MÉDICAMENTS DE SYNTHÈSE**, dont toutes les caractéristiques sont opposées, en raison de leurs effets perturbateurs biologiques, physiologiques et écologiques problématiques, et de l'absence de soutenabilité de leur utilisation.

Le rôle naturel des plantes fonctionnelles est la protection des animaux en situation de forte sollicitation, de stress ou d'agression. **NE PAS LES UTILISER CONSTITUE UNE PERTE DE CHANCE POUR L'ANIMAL.**

La plante favorable à la santé doit sortir du cadre du médicament qui le disqualifie pour être favorisée par une définition qui reconnaît ses rôles biologiques et sanitaires vitaux. Nous proposons par exemple **MEDIATEUR VEGETAL naturellement favorable à la protection biologique, sanitaire et écologique.**

Ces arguments scientifiques, sanitaires et éthiques sont développés dans les pages suivantes.

Le biosystème terrestre qui produit le vivant fonctionne exclusivement à l'énergie végétale et à la chimie des plantes.

Oublier cet impératif absolu ou diaboliser globalement les plantes est un déni lourd de conséquences.

Les fondamentaux du vivant sont les impératifs primordiaux. Les cadres, les normes, les règlements ne sont légitimes que s'ils s'y conforment.

Les fondamentaux incontournables de la biologie, des impératifs négligés parce qu'ils remettent en question des positions dominantes et la croissance économique.

Notre existence est issue du tissage de la vie par une infinité d'espèces végétales, animales et de microorganismes. Le processus primaire qui fonde le monde vivant est la photosynthèse végétale et son moteur est la symbiose - le fonctionnement collaboratif de millions d'espèces interdépendantes - Ces processus semblent ignorés ou secondaires pour les experts, puisqu'ils ne les protègent pas.

L'élément fonctionnel primaire, la matrice du biosystème terrestre dont nous sommes issus est le règne végétal (les plantes, les forêts, le phytoplancton). **Notre dépendance aux végétaux est absolue**, ils effectuent pour nous les fonctions biologiques et écologiques initiales que nous sommes incapables de produire, ainsi que leurs régulations. **Il n'y a pas de vie animale sans les plantes.** Nous sommes constitués de matière organique produite par les végétaux à partir d'éléments chimiques inertes et d'énergie solaire. Notre énergie métabolique et l'oxygène que nous respirons sont produits par les végétaux. Nos écosystèmes protecteurs et nos agrosystèmes producteurs sont essentiellement végétaux.

Les végétaux assurent aussi la protection physique, physiologique et sanitaire des animaux. Les plantes sont capables de coloniser les milieux les plus hostiles ou instables, car elles produisent des métabolites fonctionnels adaptogènes et protecteurs (des polyphénols, les terpénoïdes des HE, etc.) qui leur permettent de s'adapter à leur environnement variable et d'être réactifs en cas de perturbation du milieu ou d'agression par des pathogènes. **De nombreux métabolites de végétaux alimentaires ou d'usage médicinal traditionnel sont également biostimulants, adaptogènes et protecteurs pour les animaux et l'homme.** L'utilisation *raisonnée* de ces **plantes fonctionnelles** entraîne un niveau élevé d'adaptabilité lors des variations et des sollicitations intenses, de réactivité lors des stress, de protection lors des agressions. L'intérêt et les capacités des végétaux fonctionnels, connus traditionnellement depuis toujours, semblent méconnus des experts officiels.

Grâce au végétal, une planète inerte, inhospitalière, toxique s'est peu à peu transformée en une planète vivante et colorée, qui répond à nos besoins biologiques, qui gère son évolution et son adaptation aux variations du milieu. **C'est l'intelligence végétale et la nature qui créent la vie et régulent les conditions écologiques, alors que la technoscience cartésienne les perturbe gravement si elle est massive.** C'est cet oubli, cet aveuglement, cette inconséquence qui sont en train d'effondrer le fonctionnement du biosystème.

UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE OU D'EXPERTISE DOIT ÊTRE OUVERTE ET LIBRE. ELLE NE PEUT ÊTRE CONTRAINTÉ PAR DES CADRES ADMINISTRATIFS ET DES RÉGLEMENTATIONS PRÉALABLES, QUI EN ORIENTENT ET EN FAUSSENT LES CONCLUSIONS. Actuellement, la biologie et la santé échappent aux biologistes. La mise en marché des plantes est entravée par des réglementations répressives et des censures sur leurs propriétés favorables reconnues. Ces cadres ne sont pas conformes aux impératifs de fonctionnement et de protection du vivant.

Les conditions originelles de l'existence d'un animal ou d'un humain sont sa dépendance absolue à son milieu de vie et sa collaboration impérative avec les autres êtres vivants qui partagent le même écosystème et qui produisent sa matière organique.

Cette règle est impérative pour l'homme, mais au siècle passé, nous avons cru que la science, la technique et les énergies fossiles permettraient de s'affranchir de ces lois biologiques, que la nature et le vivant étaient des ressources inépuisables à exploiter sans limites et sans précautions. En quelques décennies seulement, ces croyances ont été radicalement démenties par les faits. Le confort d'une partie de l'humanité s'est momentanément amélioré, mais le déclin de la biodiversité, des pollinisateurs, de la vie des sols et des océans, la perturbation des symbioses et des cycles biologiques, l'explosion des pollutions et des maladies dégénératives, le réchauffement climatique montrent que la *vivabilité* de la Terre décroît de manière alarmante quand elle est artificialisée. C'est ce technosystème sans avenir qui est soutenu et imposé par les pouvoirs publics et les experts officiels.

Utilisées de manière massive, les molécules de synthèse industrielles ont des effets systémiques perturbateurs gravissimes sur le fonctionnement du monde vivant.

Nos sociétés excessivement artificialisées et industrialisées, en croissance permanente, ne sont pas compatibles avec le fonctionnement durable du biosystème naturel. Celui-ci fonctionne à son rythme grâce à la symbiose d'espèces interdépendantes, de cycles biologiques, et il est soumis aux limites de ses capacités, de ses ressources et à la biocompatibilité des conditions du milieu.

Les molécules de synthèse ne peuvent être utilisées que de manière limitée, avec parcimonie, et ne sauraient être les méthodes principales, imposées ou favorisées. Utilisées massivement, elles effondrent les symbioses, perturbent les cycles naturels et la physiologie des êtres vivants.

Les perturbations systémiques sont très rares avec les plantes, dont la naturalité garantit la biocompatibilité et le recyclage.

Des cadres réglementaires et des concepts de sécurité inadaptés pour protéger les conditions impératives de la vie.

Malgré un discours ambivalent, les pouvoirs publics et leurs relais technocratiques soutiennent de fait en priorité la croissance économique et la consommation, donc le système industriel mondialisé, au détriment du respect des fondamentaux du vivant et de l'écologie, qu'ils considèrent comme des entraves au business. L'introduction massive de méthodes et de molécules artificielles dûment autorisées « sur le marché » au sein des écosystèmes et des agrosystèmes (pesticides phytosanitaires, engrais, produits industriels divers, médicaments, perturbateurs endocriniens, métaux lourds, manipulations moléculaires et génétiques, etc.), ainsi que leurs déchets et résidus sont devenus en peu de temps les causes majeures du déclin accéléré de la biodiversité et de l'accroissement des maladies dégénératives humaines. Le vivant et les écosystèmes ne fonctionnent pas dans ces conditions. Ce technosystème sans limite n'est pas soutenable biologiquement et physiquement.

La croissance économique, le recours massif à l'artificialisation et aux produits de synthèse ne provoquent pas seulement l'effondrement de la biodiversité et le réchauffement climatique. **Le technosystème industriel perturbe profondément le biosystème naturel qui produit la matière organique dans les écosystèmes et qui régule les équilibres fondamentaux du vivant.** Le technosystème n'est pas apte au recyclage des déchets qu'il produit et il perturbe les cycles naturels de la matière organique. Il n'est pas soutenable.

L'ensemble des processus de régulation du monde vivant et les conditions physico-chimiques nécessaires à la vie sont affectés par le technosystème (climat, salinité des océans, précipitations, couche d'ozone, pollutions, etc.). **La physiologie, la santé et la reproduction des êtres vivants sont également perturbés par les molécules de synthèse et leurs cocktails, que l'on retrouve dans tous les milieux biologiques.**

Des réglementations, des cadres, des normes, des brevets favorisent les solutions industrielles ou confisquent des communs naturels (semences, plantes...) au profit de méthodes artificielles responsables du déclin accéléré du vivant. Les experts de la sécurité sanitaire et les partisans de l'*Evidence Based Medicine* entravent l'utilisation *raisonnée*, large, des végétaux naturels, en prétextant qu'ils ne sont pas normalisés, que leur intérêt et leur innocuité ne sont pas statistiquement prouvés et qu'ils n'ont pas les autorisations requises, **oubliant que les animaux et l'homme sont fondamentalement dépendants des végétaux et co-évoluent avec eux depuis leur apparition sur Terre.** Cette attitude partielle, favorable aux industriels, est un abus de pouvoir, mais surtout une incommensurable erreur scientifique, biologique et écologique, la principale responsable de l'effondrement du vivant. Elle induit le suicide de l'humanité, si nous ne changeons pas radicalement de système et de valeurs pour mieux comprendre la complexité du vivant, respecter la nature, collaborer avec elle, admettre nos limites et reconnaître notre absolue phytodépendance.

Le dogme, point commun entre l'infailibilité pontificale et l'autorité du technocrate

L'autorité des technocrates est fondée sur une cascade de dogmes, de définitions réglementaires initiales qu'ils ont eux-mêmes définis et imposés. Mais des dogmes préalables établis sans consensus scientifique rigoureux, sans consultation des parties prenantes et sans exigence éthique sont-ils infailibles et légitimes ? Leur véracité, leur pertinence biologique ne sont pas établies de manière évidente et incontestable.

Ce sont ces définitions initiales qui justifient les directives administratives postérieures. Si au départ, ces définitions étaient erronées, orientées ou manipulées ? Si ces cadres éliminaient, avec leurs définitions pointilleuses, des méthodes d'intérêt, pour protéger des

acteurs du marché plutôt que la santé publique ? Une analyse critique de la cohérence scientifique, biologique, écologique et épistémologique des concepts, définitions et réglementations encadrant la notion de santé et de sécurité doit être mise en œuvre sans tarder.

La position finale du technocrate s'établit suite à la consultation de groupes de pression ayant des opinions, des motivations ou des intérêts divergents : experts scientifiques spécialisés, acteurs économiques, corporatismes, associations citoyennes. A cela s'ajoute les convictions propres du technocrate, son type de formation, scientifique ou administrative, son expérience personnelle, ainsi que le poids des lobbies et leur pouvoir de persuasion. On ne peut nier la lourdeur, l'inertie et le scepticisme des structures administratives et scientifiques, qui rechignent à adopter des idées novatrices qui bouleversent les pouvoirs établis et les dogmes. Les administrations intègrent les enjeux avec 30 ans de retard. Leur fonction de cadrage et de contrôle répressif ne les rend pas ouvertes aux évolutions.

Il ne faut pas omettre l'influence d'experts liés à des acteurs industriels ou à des programmes de recherches privés. Les cadres et règlements qui sont issus de ces partenariats sont souvent favorables aux acteurs les plus puissants économiquement, qui sont aussi les plus nuisibles écologiquement. Dans le domaine de la santé et de l'environnement, les conséquences peuvent être lourdes, quand les décisions technocratiques sont erronées, partiales ou que leur incidence négative a été sous-évaluée.

Pourquoi le terme de technocrate a-t-il pour la plupart des citoyens une connotation péjorative, alors que l'administration des activités humaines nécessite effectivement des cadres et des régulations ? L'exigence scientifique et éthique, l'indépendance, la recherche de consensus, le bon sens, l'efficacité, l'économie sont-ils toujours au rendez-vous des directives ou des arbitrages imposés ? L'exercice d'une autorité répressive ne nécessite-t-elle pas rigueur et probité exemplaires ? Dans un certain nombre de dossiers récents, ce n'est pas l'intérêt public, la santé publique, le bon sens et la transparence qui ont primé.

La croissance illimitée de l'homme avec ses gros sabots industriels dans le biosystème terrestre complexe et vulnérable est la cause de la sixième extinction

Les décideurs font un déni du **fonctionnement systémique** complexe, autorégulé mais vulnérable du monde vivant. La pensée cartésienne qui fonde la science occidentale « *L'homme est seigneur et maître de la nature* », vieille de 4 siècles, est obsolète. Le vivant ne fonctionne pas de manière verticale, autoritaire, mais de manière horizontale, à la fois collaborative et compétitive. C'est la collaboration d'espèces aux compétences complémentaires, les symbioses, qui permettent la production du vivant. Les compétitions et les agressions déstabilisent le vivant, mais l'incitent à s'adapter, à être réactif, résilient, à évoluer. **Les végétaux fonctionnels ont la capacité d'amplifier remarquablement ces processus dynamiques d'adaptation, de réactivité et de protéger les animaux lors des agressions.** Quant aux molécules de synthèse, elles n'ont pas leur place dans ce biosystème, qui est exclusivement biologique depuis des centaines de millions d'années. Elles perturbent son fonctionnement, jusqu'à l'effondrer si on en abuse.

La biologie et l'écologie sont des processus interactifs dans la nature. Les observations scientifiques in vitro, isolées de leur contexte dans un laboratoire n'ont pas une valeur absolue et incontestable.

Vouloir protéger la santé des individus sans respecter et protéger le monde vivant dont ils dépendent est une démarche conceptuellement étroite et inappropriée. C'est pourtant la démarche actuelle des agences de sécurité alimentaire et sanitaire qui privilégient une conception réductionniste, moléculaire et microbiologique de la sécurité, in vitro dans un laboratoire, dans un milieu expérimental, dans une animalerie d'expérimentation ou sous l'objectif d'un microscope. Ce cadre d'analyse restreint ne permet pas d'assurer la sécurité biologique et écologique. Une conception systémique, globale de la sécurité est nécessaire, qui intègre non seulement les risques pathogènes ou toxiques, mais aussi les risques de perturbation grave et d'effondrement du système vivant. L'ANSES et l'INRAE n'ont-ils pas été missionnés pour assurer la protection de l'environnement ?

Les processus écologiques producteurs et protecteurs de vie, d'une complexité infinie, soumis à un grand nombre de paramètres variables, ne sont pas accessibles aux validations scientifiques en laboratoire, ni à l'étude statistique randomisée. Ils sont validés par les connaissances issues de l'observation in vivo de la nature, par des constatations renouvelées et l'expérience des générations qui nous ont précédées. L'écologie est une science de surveillance, inapte à la correction active de déséquilibres excessivement complexes, que seule la nature peut réguler.

Le rapport bénéfique/ risque de l'utilisation raisonnée de plantes médicinales en élevage est extrêmement positif.

Notre relation de dépendance absolue à la biodiversité ne peut être soumise à des réglementations qui ignorent ou qui contraignent le fonctionnement naturel du vivant.

Ces macro-processus ne sont pas pris en compte par les experts officiels chargés de la sécurité. L'utilisation massive, systématisée, d'engrais et d'herbicides dans les agrosystèmes, de fongicides qui affectent la microfaune et les mycorhizes, d'insecticides qui provoquent la disparition des pollinisateurs et des recycleurs sont des pratiques qui ne respectent pas le fonctionnement systémique du monde vivant. Les produits phytosanitaires et les médicaments de synthèse perturbent les écosystèmes, la physiologie animale ou la capacité de reproduction, polluent les ressources en eau. Ces atteintes sont des problématiques biologiques et écologiques vitales, mais les experts de la sécurité les méconnaissent, en ne sortant pas de leur cadre de compétence étroit et cloisonné.

La toxicité des produits à base de plantes et les LMR sont des hypothèses de travail pour des experts dont le domaine principal d'activité est le médicament de synthèse, pour lequel la pharmacovigilance met en évidence de nombreux incidents non évalués, passés sous silence ou minimisés dans les dossiers d'AMM montés par les firmes qui les commercialisent. En comparaison, l'incidence négative sur la santé des consommateurs des plantes couramment utilisées en élevage est infinitésimale, en raison de leur validation par l'usage traditionnel ancien, des intérêts qu'elles apportent pour la santé animale, la sécurité alimentaire, l'écologie, la biodiversité et la lutte contre l'antibiorésistance.

Nous parlons bien d'une utilisation *raisonnée et limitée* de plantes précisément identifiées, en connaissance de cause de leur intérêt, de leur mode de production et d'utilisation, de leur toxicité éventuelle (alcaloïdes, cétones aromatiques, effets hormonaux, contamination par pesticides, etc.). Les notions essentielles de phytochimie et de phytotoxicologie doivent être connues et prises en compte par les formulateurs, les entreprises et les professionnels utilisant des plantes médicinales et des huiles essentielles.

Faut-il mener des études lourdes, longues, approximatives et onéreuses pour déterminer les LMR¹ pour des plantes qui font partie de la chaîne alimentaire des herbivores, qui sont utilisées depuis longtemps en élevage et donnent d'excellents résultats sur le terrain ?

Les experts de formation scientifique ont-ils l'intention de contrôler tous les éléments naturels qui constituent notre environnement par les procédures REACH⁴ et notre chaîne alimentaire par la détermination des LMR ? Se donnent-ils pour mission de valider tous les processus biologiques qui contribuent au fonctionnement si complexe du monde vivant ?

C'est un travail prométhéen, aussi titanesque et dispendieux qu'inutile, alors que pendant ce temps la biodiversité s'effondre à grande vitesse à cause des molécules de synthèse que les mêmes experts des agences de sécurité ont autorisés sur le marché, mais qui, dans les milieux vivants sont gravement perturbatrices.

Les monographies de plantes et de composants aromatiques présentés dans la saisine, synthèse de connaissances d'alimentation, de phytothérapie, de phytochimie, de toxicologie n'apportent pas de surprise à l'utilisateur des plantes. Celles qui sont utilisées en élevage ont une bonne innocuité, et celles qui sont préoccupantes sont connues et évitées.

L'utilisation des plantes, en élevage comme ailleurs, doit intégrer la notion d'usage raisonné, en connaissance de cause de leur intérêt et de leurs risques. Cette démarche permet une utilisation immédiate des plantes favorables, alors que la détermination de leurs LMR nécessite des bataillons de chercheurs et des études longues et onéreuses, dont les résultats seront contestables en raison du grand nombre de variables et d'approximations nécessaire à leur détermination. Il faudrait substituer à la notion de LMR un concept réaliste, tel qu'une *norme d'utilisation raisonnée*, prenant en compte les connaissances traditionnelles, les données scientifiques et toxicologiques, la variabilité inhérente au vivant, l'expérience et les observations des usages de terrain déjà disponibles.

Seule une attitude intellectuelle globale, ouverte, non directive, pluridisciplinaire est valide en biologie. Les cadres réglementaires ou scientifiques cloisonnés et les dogmes administratifs

⁴ REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques. Cette procédure d'évaluation est appliquée également aux produits naturels, elle aboutit par exemple à la remise en question des précieuses HE de lavande.

Une hiérarchisation des risques est une démarche de bon sens, productive pour la sécurité alimentaire et sanitaire.

imposés sont peu adaptés à la gestion du vivant, biosystème dont le fonctionnement est fondé sur la symbiose, les échanges inter espèces et la multifonctionnalité, et dont les impératifs naturels de fonctionnement ont une primauté absolue sur les injonctions administratives.

Une hiérarchisation des risques alimentaires semblerait être un préalable logique dans le domaine de la sécurité sanitaire. L'impact majeur sur la santé publique de l'alimentation industrielle, grande pourvoyeuse de maladies chroniques (diabète, obésité, hypertension, etc.) et de produits contaminés par des résidus de pesticides est un sujet qu'il faudrait traiter en priorité, avant l'hypothétique toxicité de relai pour le consommateur de plantes favorables à la santé utilisées de manière *raisonnée et limitée* sur les animaux d'élevage.

Le cadre de départ d'une expertise de sécurité biologique réellement scientifique et éthique doit être fondé sur des critères incontestables pour toutes les parties prenantes, non sur des doxas technocratiques et des définitions réglementaires dont la cohérence biologique est discutable, et qui sont favorables de fait aux intérêts lobbyistes et corporatistes. Une expertise doit être pluraliste et intégrer une analyse globale des besoins, des bénéfices et des risques. Il est nécessaire de recourir à des compétences et expériences diversifiées, ce qui a été tenté pour cette saisine grâce à l'audition de quelques professionnels de terrain, habituellement non consultés. Lors de la restitution du rapport, il semble y avoir une avancée sur la reconnaissance du fait que la réglementation du médicament vétérinaire est inadaptée pour les plantes, substances à base de plantes et produits naturels peu préoccupants. La divergence entre les cadres réglementaires et les impératifs biologiques a été constatée et reconnue. Les arguments du *Collectif Plantes en élevage* et des acteurs traditionnels de terrain commencent à être entendus.

Il reste cependant beaucoup à faire devant la lourdeur administrative et l'inertie des agences françaises et européennes. Ces questions nécessitent des avancées immédiates, pour reconnaître des pratiques déjà effectives, très satisfaisantes sur le terrain, dont les risques minimes sont bien maîtrisés. Nous contestons depuis longtemps, sans être écoutés, l'inadaptation de cadres et règlements imposés de manière autoritaire, mais qui méconnaissent les fondamentaux du vivant et qui entravent l'évolution des pratiques en élevage, la transition écologique et des solutions naturelles efficaces pour contrer l'antibiorésistance.

Les agences de sécurité ont accompagné l'artificialisation du monde vivant en favorisant les méthodes industrielles et les produits de synthèse. Leurs experts ont fait preuve d'une suspicion systématique pour les méthodes biologiques et les produits naturels, au point d'en dénier l'intérêt, en tout cas ils en ont entravé radicalement l'usage, pour le plus grand profit des industriels. Les agences de sécurité ont un rôle majeur dans l'effondrement de la biodiversité, en ayant autorisé sur le marché un grand nombre de molécules de synthèse dont la compatibilité biologique et écologique est médiocre ou problématique.

L'alternative qui se pose à nous, professionnels du vivant, agriculteurs, éleveurs, ingénieurs agronomes, techniciens, vétérinaires, enseignants du monde agricole est la suivante : **ou nous dérogeons** à des cadres réglementaires mortifères, anachroniques, scientifiquement approximatifs et éthiquement contestables, **ou bien nous continuons à ignorer les fondamentaux du vivant**, en étant alors complices, inconscients ou résignés face à son effondrement.

A chaque professionnel d'assumer ses responsabilités envers les générations qui nous suivent, pour lesquelles les perspectives à court terme sont inquiétantes.

**CE QUE LES POUVOIRS PUBLICS ET LES EXPERTS SCIENTIFIQUES N'ONT PAS INTEGRE : LE REGNE VEGETAL PRODUIT ET PROTEGE LA VIE, L'HOMME INDUSTRIEL ET LA CROISSANCE LA DETRUISENT
QUI PREND EN CHARGE L'URGENCE DE LA TRANSITION POUR TENTER D'EVITER LE CHAOS ?**

Ces thèmes biologiques, écologiques, éthiques, réglementaires, ainsi que l'intérêt sanitaire des plantes fonctionnelles sont développés dans le livre [Les Pieds sur Terre – Retrouver le bon sens ou disparaître](#), de Philippe Labre, Préface de Pierre Rabhi, www.femenvet.fr